

RAPPORT DE VERIFICATION

A la demande de Madame CARO, responsable de la comptabilité de L'ASBL « LIGUE BELGE FRANCOPHONE DE TRIATHLON ET DUATHLON » en abrégé « LBFTD asbl » dont le siège sociale est établi Rue Fond Cattelain 2 à 1435 Mont-Saint-Guibert, je soussignée Aurélie MEYER, Expert Comptable et Conseil Fiscal au sein de la sprl JACQUES & ASSOCIES, société d'expertise comptable et de Conseil fiscal enregistrée au tableau de l'Institut sous le n° 2219514F01, ai l'honneur de vous rendre compte de ma mission de vérification des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019. C'est en toute indépendance que j'ai accepté la mission qui m'a été confiée.

Conformément aux normes comptables communément admises, j'ai vérifié la comptabilité de l'association ainsi que les pièces justificatives qui m'ont été présentées.

La comptabilité est tenue en interne par Madame CARO, et ceci de manière complète et régulière aux moyens de programmes informatiques adaptés.

Madame CARO m'a communiqué toutes les pièces et documents comptables utiles à ma mission et a répondu à toutes mes questions de manière précise. Je tiens à la remercier.

Au terme de mon analyse, je puis attester que le total du bilan arrêté au 31 décembre 2019 s'élève 251.615,49 € et le compte de résultats présente un bénéfice de 2.112,71€.

Conformément à ses règles d'évaluation, l'association procède d'année en année à la constitution d'une provision pour les pécules de vacances utilisable au cours de l'exercice comptable suivant limitée au calcul des doubles pécules.

Compte tenu de ces éléments, je peux attester que le bilan et le compte de résultats qui vous sont présentés reflètent l'image fidèle et sincère de l'association.

Fait à Verviers, le 6 février 2020

Aurélie MEYER
Expert Comptable

